



www.cargorail.ch

Verlader Postfach - CH-8142 Uitikon/Zürich
Anschlussgleise Telefon 044 491 15 95 - Telefax 044 491 28 80
Privatgüterwagen info@cargorail.ch

Aux médias

Communiqué de presse

VAP: la séparation complète entre l'infrastructure et le transport maintenant!

(Uitikon/Zurich, 15.10.09). La séparation complète de l'infrastructure et des transports par la création d'un organe de gestion de l'infrastructure responsable de tout le réseau ferroviaire à voie normale dans l'intérêt de la non-discrimination dans l'accès au réseau en matière de sillons, la création d'un organe de régulation du secteur ferroviaire puissant, la suppression de l'actuelle discrimination du trafic marchandises lors de la fixation des priorités applicables au réseau et enfin un prix des sillons permettant d'utiliser les capacités disponibles du réseau de manière optimale et loyale. Telles sont les quatre principales revendications que l'Association suisse des chargeurs VAP formule dans l'avis qu'elle a émis dans le cadre de la procédure de consultation relative à la réforme des chemins de fer 2. Elle propose très clairement d'utiliser la réforme des chemins de fer 2 pour corriger rapidement et à fond des évolutions de la politique des transports erronées, inefficaces et non conformes aux besoins du marché.

La création d'un service indépendant d'attribution des sillons n'est pas la bonne solution. Il est plus indiqué de séparer complètement l'infrastructure des transports, ce qui serait plus avantageux, plus efficace et plus conforme aux besoins du marché. Seule l'interdiction de constituer des entreprises de chemins de fer intégrées permet de mettre en œuvre l'accès non discriminatoire au réseau. Le service d'attribution des sillons qui est proposé ne garantit nullement que la discrimination n'existera plus. Car il a la possibilité, par exemple, de déléguer des tâches aux chemins de fer intégrés. La création d'un organe de gestion de l'infrastructure pour l'ensemble du réseau ferré à voie normale permettrait en outre d'économiser les coûts du service d'attribution des sillons et de créer des synergies dans le domaine de l'exploitation et de l'entretien du réseau à voie normale.

L'ordre des priorités en vigueur aujourd'hui continue à discriminer le trafic marchandises. La réforme des chemins de fer 2 doit par conséquent garantir la mise à disposition d'un nombre

minimum de sillons réservés au trafic marchandises sur toutes les lignes, et cela indépendamment de l'ordre de priorités.

En dépit de diverses tentatives, les ordres du Parlement concernant le prix des sillons n'ont toujours pas été suivis. Le prix des sillons n'a pas été corrigé de façon fondamentale, ni amélioré. Les moyens financiers destinés à promouvoir le trafic ferroviaire des marchandises transalpin et interne suisse n'ont pas été mis à disposition pour subventionner le prix des sillons.

Il faut enfin un organe de régulation du secteur ferroviaire puissant pour l'ouverture progressive du marché.

*(Pour toute question ou tout renseignement, vous voudrez bien vous adresser à :
M. Frank Furrer, secrétaire général, Association des chargeurs VAP,
tél. 044 491 15 95 ou 079 544 58 78).*